

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice : 27
présents : 24
votants : 27

L'an deux mille quatorze
le vingt-sept du mois de juin à dix-neuf heures
le Conseil Municipal de la Commune de DRAP,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
sous la présidence de Monsieur **Robert NARDELLI**,
Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 20 juin 2014.

OBJET : Finances :

Désignation des
membres de la
commission
intercommunale des
impôts directs.

PRESENTS : Robert NARDELLI / BIANCHI Romain / Alexandra RUSSO / Philippe MINEUR / Virginie GIMENEZ / Serge DIGANI / Jean-Christophe CENAZANDOTTI / Christine DECORDIER / Françoise DAMILANO / Catherine DINI / Eddie DEGIOVANNI / Charles BEVACQUA / Martine DUNOYER DE SEGONZAC / Philippe JANIN / Jean-Luc CAMBRA / Nathalie DIGANI / Jean-Marc GIMENEZ / Sophie ESPOSITO / Mélanie MORINI / Emmanuelle GAZIELLO / Marc LEROY / Pierre VESTRI / Delphine BOLLARO.

PROCURATIONS : Gracienne DODAIN à Alexandra RUSSO / Taoufik FATFOUTA à Romain BIANCHI / DRAGONI José à Pierre VESTRI.

Secrétaire de séance : Alexandra RUSSO

oo

VU le Code Général des Impôts

VU la délibération du Conseil communautaire de la
Communauté de Communes du Pays des Paillons

CONSIDERANT la nécessité de désigner deux commissaires
titulaires et deux commissaires suppléants à la commission
intercommunale des impôts directs

IL EST DECIDE de désigner à la Commission Intercommunale des
Impôts Directs :

En qualité de titulaires :

Monsieur BEVAQUA Charles, né le 27.07.1957 à Capo d'Orlando,
domicilié 75 route de la Colle, 06340 DRAP

Madame BARBOTO Rosette, née le 29.04.1937 à Nice,
domiciliée Route de la colle à Drap 06340

En qualité de suppléant :

Madame MORINI Mélanie, née le 23.05.1980 à Nice, domiciliée
440 chemin du Grec, 06340, DRAP

Monsieur GRANIER Guy, né le 11.04.1951 à Marseille, domicilié
1330 route des Groves, 06340 DRAP

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
préfecture
le : 7/7/14
et publication en
mairie le : 8/7/14

AINSI FAIT ET DELIBERE A DRAP
LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
Le Maire de DRAP
Robert NARDELLI



EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice : 27
présents : 24
votants : 27

L'an deux mille quatorze
le vingt-sept du mois de juin à dix-neuf heures
le Conseil Municipal de la Commune de DRAP,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la
Mairie, sous la présidence de Monsieur **Robert NARDELLI**,
Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 20 juin 2014.

OBJET : Finances :

**Attributions indemnités
du Receveur
municipal.**

PRESENTS : Robert NARDELLI / BIANCHI Romain / Alexandra
RUSSO / Philippe MINEUR / Virginie GIMENEZ / Serge DIGANI /
Jean-Christophe CENAZANDOTTI / Christine DECORDIER /
Françoise DAMILANO / Catherine DINI / Eddie DEGIOVANNI /
Charles BEVACQUA / Martine DUNOYER DE SEGONZAC /
Philippe JANIN / Jean-Luc CAMBRA / Nathalie DIGANI / Jean-
Marc GIMENEZ / Sophie ESPOSITO / Mélanie MORINI /
Emmanuelle GAZIELLO / Marc LEROY / Pierre VESTRI / Delphine
BOLLARO.

PROCURATIONS : Gracienne DODAIN à Alexandra RUSSO /
Taoufik FATFOUTA à Romain BIANCHI / DRAGONI José à Pierre
VESTRI.

Secrétaire de séance : Alexandra RUSSO

oo

VU l'article 97 de la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée
relative aux droits et libertés des communes, des départements
et des régions ;

VU le décret n° 82-979 du 19 novembre 1982 précisant les
conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales
et leurs établissements publics aux agents des services
extérieurs de l'Etat

VU l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux
indemnités alloués par les communes pour la confection des
documents budgétaires

VU l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux
conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux
comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions
de receveurs des communes et établissements publics locaux.

Vu la demande de Monsieur NABHOLTZ de ne pas recevoir
d'indemnités pour la confection des documents budgétaires.

Décide :

-de demander le concours du Receveur municipal pour assurer
des prestations de conseil

- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an
- de ne pas attribuer, conformément à ses souhaits, d'indemnité de confection des documents budgétaires.

Il est décidé au Conseil Municipal de fixer ainsi que présentée ci-dessus l'indemnité de conseil du Receveur municipal.

**Acte rendu exécutoire
après dépôt en
préfecture**

le : 7/7/14
et publication en
mairie le : 8/7/14

AINSI FAIT ET DELIBERE A DRAP
LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Maire de DRAP

Robert NARDELLI



ALPES MARITIMES

COMMUNE DE DRAP

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers
en exercice : 27
présents : 24
votants : 27

L'an deux mille quatorze
le vingt-sept du mois de juin à dix-neuf heures
le Conseil Municipal de la Commune de DRAP,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la
Mairie, sous la présidence de Monsieur **Robert NARDELLI**,
Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 juin 2014.

OBJET : Finances :

Amendes de police.

PRESENTS : Robert NARDELLI / BIANCHI Romain / Alexandra
RUSSO / Philippe MINEUR / Virginie GIMENEZ / Serge DIGANI /
Jean-Christophe CENAZANDOTTI / Christine DECORDIER /
Françoise DAMILANO / Catherine DINI / Eddie DEGIOVANNI /
Charles BEVACQUA / Martine DUNOYER DE SEGONZAC /
Philippe JANIN / Jean-Luc CAMBRA / Nathalie DIGANI / Jean-
Marc GIMENEZ / Sophie ESPOSITO / Mélanie MORINI /
Emmanuelle GAZIELLO / Marc LEROY / Pierre VESTRI / Delphine
BOLLARO.

PROCURATIONS : Gracienne DODAIN à Alexandra RUSSO /
Taoufik FATFOUTA à Romain BIANCHI / DRAGONI José à Pierre
VESTRI.

Secrétaire de séance : Alexandra RUSSO

oo

VU l'article L 2334-24 du CGCT

VU les articles R 2334-10, R 2334-11, R 2334-12 du Code général des
collectivités territoriales

Monsieur le Maire expose au conseil la répartition des recettes
provenant du produit des amendes de police entre les communes de
moins de 10 000 habitants. Il propose donc de solliciter une aide
auprès du Département au titre de la répartition du produit des
amendes de police pour les opérations suivantes :

- Pose de glissières de sécurité Corniche Normandie Niemen vers le
n°180.
- Route de la Colle vers n°1100.
- Passage protégé carrefour De Gaulle-Henri BARBUSSE
- Passage protégé carrefour des ARNULFS
- Passage protégé Résidence du vallon.

IL EST PROPOSE au Conseil Municipal d'autoriser la réalisation des
travaux de sécurisation

Et

D'AUTORISER le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil
Général au titre de la répartition du produit des amendes de police
pour l'opération susvisée.

**Acte rendu exécutoire
après dépôt en
préfecture
le : 7/7/14
et publication en
mairie le : 8/7/14**

AINSI FAIT ET DELIBERE A DRAP
LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
Le Maire de DRAP
Robert NARDELLI



EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice : 27
présents : 24
votants : 27

OBJET : Finances

Autorisation donnée
au Maire pour solliciter
des subventions de
l'aire de jeux de la
Condamine.

L'an deux mille quatorze
le vingt-sept du mois de juin à dix-neuf heures
le Conseil Municipal de la Commune de DRAP,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la
Mairie, sous la présidence de Monsieur **Robert NARDELLI**,
Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 20 juin 2014.

PRESENTS : Robert NARDELLI / BIANCHI Romain / Alexandra
RUSSO / Philippe MINEUR / Virginie GIMENEZ / Serge DIGANI /
Jean-Christophe CENAZANDOTTI / Christine DECORDIER /
Françoise DAMILANO / Catherine DINI / Eddie DEGIOVANNI /
Charles BEVACQUA / Martine DUNOYER DE SEGONZAC /
Philippe JANIN / Jean-Luc CAMBRA / Nathalie DIGANI / Jean-
Marc GIMENEZ / Sophie ESPOSITO / Mélanie MORINI /
Emmanuelle GAZIELLO / Marc LEROY / Pierre VESTRI / Delphine
BOLLARO.

PROCURATIONS : Gracienne DODAIN à Alexandra RUSSO /
Taoufik FATFOUTA à Romain BIANCHI / DRAGONI José à Pierre
VESTRI.

Secrétaire de séance : Alexandra RUSSO

oo

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le courrier de Monsieur Jean-Claude GUIBAL, Député
relatif à la proposition d'attribution de 7 000Euros au titre
de la réserve parlementaire,

Considérant la nécessité de compléter le plan de
financement afin de boucler l'opération,

Il EST DECIDE au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le
Maire à solliciter une subvention complémentaire de
5 000Euros auprès du Conseil Général.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
préfecture
le : 7/7/14
et publication en
mairie le : 8/7/14

AINSI FAIT ET DELIBERE A DRAP
LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Robert NARDELLI

Maire de DRAP



**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers
en exercice : 27
présents : 24
votants : 27

L'an deux mille quatorze
le vingt-sept du mois de juin à dix-neuf heures
le Conseil Municipal de la Commune de DRAP,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la
Mairie, sous la présidence de Monsieur **Robert NARDELLI**,
Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 juin 2014.

OBJET : Finances :

Décision modificative N°1.

PRESENTS : Robert NARDELLI / BIANCHI Romain / Alexandra RUSSO / Philippe MINEUR / Virginie GIMENEZ / Serge DIGANI / Jean-Christophe CENAZANDOTTI / Christine DECORDIER / Françoise DAMILANO / Catherine DINI / Eddie DEGIOVANNI / Charles BEVACQUA / Martine DUNOYER DE SEGONZAC / Philippe JANIN / Jean-Luc CAMBRA / Nathalie DIGANI / Jean-Marc GIMENEZ / Sophie ESPOSITO / Mélanie MORINI / Emmanuelle GAZIELLO / Marc LEROY / Pierre VESTRI / Delphine BOLLARO.

PROCURATIONS: Gracienne DODAIN à Alexandra RUSSO /
Taoufik FATFOUTA à Romain BIANCHI / DRAGONI José à Pierre
VESTRI.

Secrétaire de séance : Alexandra RUSSO

.....

VU la demande de subvention relative à l'action « Poésie des deux rives »

CONSIDERANT l'intérêt de cette action pour les élèves
drapoïs.

Il est proposé :

- d'ouvrir les crédits à l'article 6554 pour la cotisation SICTIAM à hauteur de 640 €

-de supprimer la cotisation votée en double au SDEG d'un montant de 194.28Euros à l'article 6554

-de transférer de l'article 60632 à l'article 6554, la somme de 605.72 €

IL EST DECIDE au Conseil municipal de valider cette décision modificative N°1 et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
préfecture
le : 7/7/14
et publication en
mairie le : 8/7/14

AINSI FAIT ET DELIBERE A DRAP
LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
Le Maire de DRAP
Robert NARDELLI

